

Commune de Farges

Procès -verbal n°4 du conseil municipal

Séance du 29 avril à 19h30

Présents : M. Graziotti ; C. Caillet ; N. Plissonnier ; C. Davit ; S. Armand ; P. Bestmann ; C. Evrard ; L. Filpa ; S. Lovenjak-lebeuf ; A. Martin ; G. Oria ; M. Rey ; J. Wapou

Excusés : Amadiou Dimitri (pouvoir à C. Davit)
Galletti Yveline (pouvoir à C. Caillet)

Secrétaire de séance : Catherine Caillet

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire précise les causes du rappel du conseil municipal.

Deux délibérations avaient été prises lors de la séance du conseil du 17 avril 2014 : La rectification des taux d'imposition et la demande du droit de passage sur la parcelle B911. Mais elles n'ont pas été validées par la sous-préfecture car ces délibérations n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour de ce conseil du 17 avril d'où cette nouvelle convocation pour deux nouveaux votes dans un délai très court. D'une part, la direction des impôts voulant ce vote du taux d'imposition avant le 30 avril et, d'autre part, le nouvel acquéreur de la parcelle B911 qui a accepté la servitude de la commune signe la vente le 30 avril (demain) à l'étude notariale de la SGP Lager Dominjon à Nantua.

Vote du taux d'imposition des 4 taxes foncières communales : **10,89% ; 6,73% ; 53,55% ; 19,93%**.

Accepté à l'unanimité

Vote pour la demande du droit de passage sur la parcelle B911 et de donner pouvoir à un clerc de notaire pour nous représenter lors de cette vente le 30 avril 2014.

Accepté à l'unanimité

Divers :

Monsieur Rey rappelle que cette année 2014 marque les 70 ans de l'incendie d'Asserans (19 août 1944) par les allemands et qu'il serait peut-être bien de commémorer cet évènement.

Madame Le Maire répond avoir pensé à cet anniversaire, qu'elle n'est pas opposée à l'idée mais qu'avant d'organiser quoi que ce soit, elle aimerait contacter et prévenir la famille Mathieu très concernée par cet épisode tragique et qui cela pourrait affecter.

Levée de séance à 19h40.

La Secrétaire de séance

Catherine CAILLET